

DÉPARTEMENT DES
CONSERVATEURS DU
PATRIMOINE FORMATION
CONTINUE

Accord et facturation
« Parcours de direction »

INTITULÉ DE LA FORMATION : « Parcours de direction de l'Inp 2026-2027 »

Je soussigné _____ en qualité de
_____ autorise (nom du stagiaire) _____ à participer
au « parcours de direction » 2026-2027 et agit au nom de (employeur)

Signature :

Facturation :

☐ Le financeur (type de structure à préciser : ministère, établissement public, collectivité territoriale...) : _____

Je soussigné _____ agissant au nom de
_____ m'engage à payer la somme de **5040 euros** (cinq mille quarante euros)
par virement à l'ordre de l'Institut national du patrimoine.

Une première facturation sera émise **au plus tard le 11 décembre 2026** d'un montant de **1920 euros** (mille neuf cent vingt euros). Ce montant correspond aux trois modules réalisés en 2025. **Une seconde facturation** sera émise au plus tard **le 30 septembre 2027** d'un montant de **3120 euros** (trois mille cent vingt euros) correspondant aux cinq modules réalisés en 2027.

Aucune exonération n'est accordée pour cette formation spécifique.

Tout parcours commencé est dû en totalité.

SIRET :

Code service :

Adresse :

Nom et prénom du gestionnaire du dossier :

Téléphone : _____ E-mail : _____

Ce bulletin est à retourner dûment complété et signé au plus tard le 31 mars 2025 à 18h00 à l'Institut national du patrimoine avec l'ensemble des documents demandés pour le dossier de candidature « parcours de direction », 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

E-mail : parcours.direction@inp.fr